

**DECISION N°2022-108**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"Nutrition humaine"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 juin 2022.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Nutrition humaine" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une durée de 4 ans :

Mme Benzi-Schmid (Clara), présidente  
Mme De Lauzon-Guillain (Blandine), vice-présidente  
Mme Adel-Patient (Karine)  
Mme Beudart (Charlotte)  
Mme Bédard (Annabelle)  
Mme Bétry (Cécile)  
M. Borel (Patrick)  
Mme Feillet-Coudray (Christine)  
M. Gay-Queheillard (Jérôme)  
Mme Goncalves (Aurélie)  
Mme Jiang (Tao)  
Mme Kesse-Guyot (Emmanuelle)  
M. Lapidus (Nathanaël)  
Mme Malpuech-Brugère (Corinne)

.../...

Mme Morand (Christine)  
M. Mouillot Thomas  
M. Richard (Ruddy)  
Mme Rousseau (Anne-Sophie)  
M. Steichen (Olivier)  
M. Walrand (Stéphane)

**Article 2** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 13 juillet 2022

Le Directeur général

Dr Roger GENET